Landerneau,
Le 12 Octobre 2015

COUPONS SPORT

Mode d'emploi pour l'année 2015 – 2016

Les coupons Sport servent à régler les licences délivrées par des associations agréées Jeunesse et Sports.

CONDITIONS

- Les bénéficiaires doivent être âgés de 9 ans à 18 ans : pour l'année sportive 2015 - 2016 (nés entre le 01/01/97 et le 31/12/06).

- Justifier de l'attestation d'Allocation de rentrée Scolaire (ARS) de l'année en cours.

- Justifier d'une inscription dans un club.

- Les clubs demandeurs devront justifier leur affiliation à Jeunesse et sports et à l'A.N.C.V.

- Le nombre de coupons est limité au quota alloué par la DDCS.

Les demandes des familles devront être effectuées auprès des clubs et expédiées au Comité à l'aide de l'imprimé ci-joint. La date limite d'envoi au Comité est fixée au 10 décembre 2015 .

REMBOURSEMENT DES COUPONS

Le club adresse les coupons sport à l'A.N.C.V qui effectuera le remboursement.
L'A.N.C.V retient une commission de 1% pour frais de gestion sur la valeur des coupons qui lui sont présentés.

Demande de coupons sport

A retourner au Comité du Finistère de handball
31 Route de Quimper – 29800 LANDERNEAU

Club : .....

Nom du correspondant : ……..

N° agrément Jeunesse et Sports : ……

Nom- Prénom	Date de naissance	N° Licence	Cotisation

Joindre <u>OBLIGATOIREMENT</u> la photocopie de l'attestation d'Allocation de rentrée scolaire.